

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Coltogum® Standard 310ml
UFI: EGJA-S1MP-U20R-CY6G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 71 886 28 28
Site internet www.allchemet.ch

Secteur informatif

Informations techniques Kurt Hollenstein: Tel. ++41 71 727 61 26 E-Mail: kurt.hollenstein@sfs.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière Produit traité au biocide OIT.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, 3-Aminopropyltriéthoxysilane, 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 14

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 3	3-aminopropyl (méthyl) silsesquioxanes, éthoxy- terminé CAS: 128446-60-6, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315
1 - < 2	O, O', O' '- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone CAS: 37859-55-5, EINECS/ELINCS: 484-460-1, Reg-No.: 01-2120004323-76-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319
0,1 - < 1	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6, Reg-No.: 01-2119970215-39-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373
0,1 - < 1	3-Aminopropyltriéthoxysilane CAS: 919-30-2, EINECS/ELINCS: 213-048-4, EU-INDEX: 612-108-00-0, Reg-No.: 01-2119480479-24-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Dam. 1: H318
0,00015 - < 0,0015	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1, EINECS/ELINCS: 247-761-7, EU-INDEX: 613-112-00-5 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 H311 - Acute Tox. 3: H311 - Skin Corr. 1: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1A: H317 - Acute Tox. 2: H330 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - EUH071, Facteur M (toxicité aiguë): 100, Facteur M (chronique): 100 SCL [%]: >= 0,0015: Skin Sens. 1A: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produits extincteurs en poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Eau.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 14

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Dioxyde de silicium
CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4, Reg-No.: 01-2119379499-16-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 4 mg/m ³ , e

DNEL

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,3 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 59 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 59 mg/kg
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 8,3 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 5 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 5 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 17,4 mg/kg
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 17,4 mg/kg
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/d
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 600 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 5,36 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 260 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 50 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 50 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8 mg/kg bw/day
O, O', O'' - (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.229 mg/m ³ (AF=50)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.065 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 375 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.057 mg/m ³ (AF=100)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 0.033 mg/kg bw/d (AF=400)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.033 mg/kg bw/d (AF=400)

PNEC

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
Eau de mer, 0,033 mg/l
Sédiment (Eau de mer), 0,05 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 13 mg/l
Eau douce, 0,33 mg/l
Sédiment (Eau douce), 1,2 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,12 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Sédiment (Eau de mer), 0,022 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 0,22 mg/kg dw

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 14

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 25 mg/L
Eau de mer, 0.006 mg/L (AF= 500)
Eau douce, 0.062 mg/L (AF= 50)
Sol, 0.009 mg/kg dw
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
Sédiment (Eau douce), 0.569 mg/kg dw
Eau douce, 0.1 mg/L (AF=1000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2.15 mg/L (AF=10)
Sédiment (Eau de mer), 0.057 mg/kg dw
Sol, 0.044 mg/kg dw
Eau de mer, 0.01 mg/L (AF=10 000)

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	Pas d'information disponible.
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

Chauffement fort, car la décomposition thermique commence à partir de 150 - 180°C.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 14

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LD50, oral, Rat (mâle), 2690 mg/kg (EPA)
LD50, oral, Rat (femelle), 1490 mg/kg (EPA)
NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg (90 d) (OECD TG 408)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2295 mg/kg bw
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
LD50, oral, rat, 1133 - 1234 mg/kg bw
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE-mix, oral, 125 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LD50, dermique, lapin, 4076 mg/kg (EPA)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE-mix, dermique, 311 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LC50, inhalatoire (vapeur), Rat (femelle), > 0,144 mg/l / 6 h OECD TG 403
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
LC50, inhalatoire, rat, 1,49 -2,44 mg/L, 4h
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), 0,27 mg/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
œil, lapin, OECD 405, corrosif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
lapin, OECD 405, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
dermique, lapin, OECD 404, corrosif
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 14

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
œil, lapin, OECD 405, irritant
dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
oral, rat, OECD 408, négatif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
NOAEC, inhalatoire, rat, 15 mg/m ³ , OECD 422
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
NOAEL, oral, rat, 13 mg/kg bw/day, OECD 408

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
Ames-test, négatif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Ames-test, négatif
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
oral, rat, InVivo, négatif
InVitro, OECD 471, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
NOAEL, oral, rat, 600 mg/kg bw/day, Étude, négatif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 750 mg/kg bw/day, OECD 422
O, O', O''- (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
NOAEL, rat, 99 mg/kg bw/day

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
NOAEL, dermique, Souris, 209 mg/kg bw/day, Étude, négatif

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 14

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.
Autres informations Pas d'information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l (OECD TG 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 331 mg/l (OECD TG 202)
LC0, (96h), Brachidanio rerio, > 934 mg/l (OECD TG 203)
NOEC, (72h), Scenedesmus subspicatus, 1,3 mg/l (OECD TG 201)
EC10, Pseudomonas putida, 13 mg/l (5,75 h) (Bringmann & Kühn)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), Danio rerio, 597 mg/l (Lit.)
EC50, (16h), Pseudomonas putida, 67 mg/l (Lit.)
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/l (Lit.)
IC50, (72h), Algae, 8,8 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 1 mg/l (Lit.)
NOEC, (72h), Algae, 3,1 mg/l (OECD 201)
O, O', O'' - (méthyl aniline) trioxime-2-pentanone, CAS: 37859-55-5
LC50, (96h), poisson, 113 mg/L
EC50, (72h), Algae, 100 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 113 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé
Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 14

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 070217

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 12 / 14

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 13 / 14

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VeVa Code	070217
- VOC-part [%]	< 0,5 % < 0,5 %
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Non applicable Non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	Non applicable Non applicable
- VOC (2010/75/CE)	< 0,5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H330 Mortel par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H311 Toxique par contact cutané.
H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 09.11.2021, Révision 09.11.2021

Version 04. Remplace la version: 03

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification****Positions modifiées**

Aucun

Copyright: Chemiebüro®